



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Patrimoine mondial

43 COM

WHC/19/43.COM/8E.Add

Paris, le 7 juin 2018

Original: anglais

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE**

**CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU
PATRIMOINE MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL**

COMITÉ DU PATRIMOINE MONDIAL

Quarante-troisième session

**Bakou, République d'Azerbaïdjan
30 juin - 10 juillet 2019**

Point 8 de l'ordre du jour provisoire: Établissement de la Liste du patrimoine mondial et de la Liste du patrimoine mondial en péril

8E : Adoption des déclarations rétrospectives de valeur universelle exceptionnelle

ADDENDUM

Cet addendum contient trois déclarations rétrospectives de valeur universelle exceptionnelle qui ont été reçues conformément à la date limite, mais dont la parution a été retardée pour des raisons techniques.

Le Comité pourrait souhaiter donner son accord sur le texte des déclarations rétrospectives de valeur universelle exceptionnelle ci-joint.

CONTEXTE

1. Cet addendum contient trois déclarations rétrospectives de valeur universelle exceptionnelle qui ont été reçues conformément à la date limite, mais dont la parution a été retardée pour des raisons techniques :
 - France, Cathédrale Notre-Dame, ancienne abbaye Saint-Rémi et palais du Tau, Reims
 - France, Provins, ville de foire médiévale
 - France, Basilique et colline de Vézelay.

Les déclarations jointes en annexe au présent document sont présentées dans la langue dans laquelle elles ont été soumises au Secrétariat.

2. Dans le cas où le texte des déclarations proposées serait accepté par le Comité, la mention de leur adoption sera intégrée dans la décision **43 COM 8E** (voir document WHC/19/43.COM/8E). Le nombre total de déclarations rétrospectives de valeur universelle exceptionnelle adoptées serait alors porté à 20.

EUROPE ET AMERIQUE DU NORD

France

Cathédrale Notre-Dame, ancienne abbaye Saint-Rémi et palais du Tau, Reims

Brève synthèse

Situés en région Grand-Est, dans le département de la Marne, la cathédrale, le palais du Tau et l'abbaye Saint-Rémi de Reims sont étroitement liés à l'histoire de la monarchie française, et donc plus généralement à l'histoire de la France.

La cathédrale Notre-Dame est un chef-d'œuvre de l'art gothique : elle témoigne de la maîtrise remarquable des nouvelles techniques architecturales atteinte dans le courant du XIII^e siècle, et réalise un mariage harmonieux entre architecture et décor sculpté. La perfection de l'architecture et du groupe de sculptures de la cathédrale est si grande qu'elle a influencé un grand nombre d'édifices plus tardifs, notamment en Allemagne. Plus qu'un simple décor, les sculptures de la cathédrale de Reims font partie intégrante de la composition architecturale de l'édifice. Reflétant tout à la fois les traditions de l'Île-de-France et les arts mineurs de la région de Champagne, ces sculptures possèdent à la fois un caractère monumental et une grâce inspirée par l'art des orfèvres qui travaillaient l'argent ou l'or. Les figures souriantes de la façade occidentale, la magnificence de la composition du Couronnement de la Vierge (au-dessus du portail central), ou la noblesse empreinte de gravité d'autres figures comme celle d'Élisabeth dans la scène figurant la Visitation ont acquis une célébrité universelle. L'harmonie équilibrée originelle a été préservée autant que la richesse de l'ornementation, des sculptures et des vitraux, manifeste évident des vingt-cinq sacres royaux qui s'y sont déroulés.

Le palais du Tau, autrefois résidence de l'archevêque, jouxtant la cathédrale, garde la mémoire de la cérémonie du sacre. Le roi, exerçant son droit de gîte, priait dans la chapelle palatine, dormait au palais et festoyait après le sacre dans la salle du banquet. La belle chapelle palatine du XIII^e siècle et la salle de banquet du X^e siècle sont demeurées intactes. Le palais du Tau conserve à l'extérieur une belle ordonnance du XVII^e siècle et abrite à présent le musée de l'œuvre et du trésor de la cathédrale, dont les collections comptent des pièces d'exception liées aux sacres des rois de France.

L'ancienne abbaye royale bénédictine Saint-Rémi, fondée dès le VIII^e siècle, présente une majestueuse architecture du XVIII^e siècle avec une salle capitulaire encore parée de sculptures exemplaires de la période romane.

L'abbatiale, église de pèlerinage élevée autour du tombeau de Saint Rémi, propose une lecture magistrale de l'architecture médiévale : elle était le plus grand édifice roman du nord de la France avant d'être transformée avec une sobriété spectaculaire à l'époque gothique. Elle est intimement impliquée dans le rituel des sacres : les cérémonies commençaient et s'achevaient à l'abbaye, conservatoire de la Sainte ampoule contenant le chrême remontant au baptême de Clovis par l'évêque Rémi, utilisé pour le sacre des rois. L'abbaye est à présent le musée historique et patrimonial du passé de Reims et sa région.

Critère (i) : Par l'exceptionnel maniement des nouvelles techniques architecturales du XIII^e siècle et l'harmonieux mariage de la décoration sculptée avec les éléments architecturaux, la cathédrale Notre-Dame de Reims est un des chefs-d'œuvre de l'art gothique.

Critère (ii) : La perfection de l'architecture et de la sculpture de ces monuments firent que de nombreux édifices plus tardifs en furent influencés en Europe.

Critère (vi) : Autant la cathédrale et le palais archiépiscopal que l'ancienne abbaye Saint-Rémi sont directement liés à l'histoire de la royauté française et, par là-même, à l'histoire de la France. Ces lieux impliqués dans la cérémonie du sacre royal rappellent l'équilibre entre autorité publique et fonction sacrée qui a fait de la royauté française un modèle politique dans toute l'Europe.

Intégrité

La cathédrale, le palais du Tau et l'abbaye Saint-Rémi de Reims constituent les lieux du sacre dans leur entier. Même si certaines parties de ces édifices, gravement endommagées pendant la Première guerre mondiale, ont subi d'importantes restaurations, la géographie comme le rituel du sacre peuvent y être évoqués ou représentés. La sculpture et la vitrerie de la cathédrale témoignent encore de ces fastes. Ces bâtiments s'inscrivent dans le tissu urbain de la grande enceinte médiévale du XIII^e siècle, au sein duquel on distingue les traces de la trame viaire antique. L'alternance d'immeubles reconstruits après-guerre dans un esprit éclectique, d'immeubles contemporains et d'immeubles anciens restaurés caractérise les abords de ces monuments.

Authenticité

L'histoire de la cathédrale Notre-Dame de Reims comporte huit siècles d'innovations techniques ou artistiques, depuis le XIII^e siècle jusqu'à sa restauration après la Première guerre mondiale, qui l'a dotée d'une remarquable

charpente en béton armé. Si la cathédrale de Reims a malheureusement perdu une partie de sa décoration vitrée d'origine, elle abrite encore certaines œuvres les plus remarquables du vitrail gothique. Pour la préservation de ce patrimoine, l'État mène une double politique de restauration des vitraux et de soutien à la création. Ainsi, certaines de ces verrières médiévales ont retrouvé leur splendeur d'antan tandis que, dans le même temps, des artistes de renom, comme Marc Chagall, ont exercé leur art dans la cathédrale.

Le premier palais épiscopal, connu sous le nom de palais du Tau, jouait un rôle important dans les cérémonies religieuses ; il a été presque entièrement reconstruit au cours du XVII^e siècle. En brisant la Sainte ampoule, la Révolution française a interrompu la tradition des sacres, qui fut reprise une dernière fois pour le sacre de Charles X, en 1825. Les restaurations successives jusqu'à aujourd'hui ont permis la mise en œuvre d'innovations technologiques respectueuses de l'authenticité des édifices.

Éléments requis en matière de protection et de gestion

Les trois monuments du bien sont protégés au titre du code du patrimoine (monuments historiques).

Propriété de l'État, la cathédrale est classée en totalité au titre des monuments historiques depuis 1862 (le palais du Tau depuis 1886). Elle est légalement affectée au culte catholique. Le palais du Tau est géré par le Centre des monuments nationaux, établissement public sous tutelle du ministère de la Culture, qui assure son ouverture au public. Leur entretien et leur restauration font l'objet de programmes annuels et pluriannuels, soit mis en œuvre directement par l'État, soit exécutés sous son contrôle scientifique et technique. L'abbaye Saint-Rémi est propriété de la ville de Reims, son entretien et sa restauration sont de la responsabilité de la commune sous le contrôle scientifique et technique de l'État. Le réaménagement du parvis contribue à améliorer les accès et les cheminements autour du monument.

Le plan local d'urbanisme préservant le tissu urbain et instituant en servitude les cônes de vue sur la cathédrale permet de garantir la préservation du rapport étroit qui lie l'édifice à la ville. Le quartier Saint-Rémi bénéficie d'un site patrimonial remarquable dont l'objectif est la protection du bâti, la valorisation de l'espace public et des perspectives monumentales dans une démarche de projet et de renouvellement urbain. Un autre site patrimonial remarquable qui intégrera le quartier de la cathédrale est en cours d'étude et servira de base pour définir une zone tampon. Le plan de gestion du bien est en cours de rédaction.

Provins, ville de foire médiévale

Brève synthèse

Située en Île-de-France dans le département de Seine-et-Marne, la ville fortifiée historique de Provins est un exemple exceptionnel et authentique de ville de foire médiévale de Champagne, région qui fut un important nœud d'échange et vit, avec l'essor des foires au XI^e siècle, le début du grand commerce international en Europe.

Les foires, activités ciblées sur les marchands et les négociants et revêtant un caractère international, exigeaient la protection des transports de marchandises à longue distance entre l'Europe et l'Orient, encourageant l'essor d'activités comme la banque et le change, ainsi que des activités productives (tannage, teinture, draperie). Le schéma urbain et les demeures médiévales qui subsistent à Provins représentent un exemple exceptionnel d'ensemble architectural bâti spécialement pour remplir ces fonctions. Cet ensemble comprend des maisons de marchands, des caves et des entrepôts voûtés, des espaces de plein air destinés aux échanges, mais aussi des ensembles religieux. La ville est également connue pour son système de défense bien préservé, qui a été construit pour la protection des foires.

Critère (ii) : Au début du deuxième millénaire, Provins était l'une des villes du territoire des comtes de Champagne qui hébergèrent les grandes foires annuelles, reliant l'Europe du nord au monde méditerranéen.

Critère (iv) : Provins préserve dans une très grande mesure l'architecture et le tracé urbain caractéristiques de ces grandes villes de foire médiévales.

Intégrité

Si Provins a subi certaines destructions pendant la guerre de Cent Ans aux XIV^e et XV^e siècles, ainsi que lors de la Révolution française, celles-ci furent assez limitées. Le plan urbain de la ville médiévale est bien préservé, ainsi qu'une grande partie des bâtiments historiques, des canaux et du système de gestion de l'eau. Quelques 150 maisons historiques ont conservé leurs caveaux voûtés médiévaux, destinés au stockage des marchandises. Malgré les changements mineurs intervenus depuis le XVII^e siècle, la ville a préservé son intégrité et celle des lieux associés aux différentes fonctions des foires. La relation de la ville haute avec les plaines du plateau briard est elle aussi intacte. Les nouveaux édifices en ville basse respectent les volumes de l'ensemble, et s'intègrent bien aux bâtiments historiques.

Authenticité

Du fait de son déclin économique, mais aussi de la persistance de ses fonctions urbaines, la ville de foire médiévale de Provins demeure relativement intacte à ce jour. Les espaces libres, les caves, les édifices publics et religieux et les fortifications ont préservé le caractère médiéval du cadre des foires.

Éléments requis en matière de protection et de gestion

La ville de Provins est soumise à un ensemble de mesures de protection prises en application du Code du patrimoine et du Code de l'environnement, qui assurent une protection efficace du bien. Outre la protection de nombreux bâtiments au titre de la loi des monuments historiques et celle de terrains à l'extérieur des remparts au titre des sites classés, elle est inscrite dans un site patrimonial remarquable au sein duquel le développement est strictement contrôlé.

Les composantes du bien appartiennent à des autorités régionales et communales, à des particuliers et à des institutions. Le ministère de la Culture est responsable de la bonne mise en œuvre des différentes formes de protection légale. Les propriétaires particuliers sont responsables de la maintenance des biens protégés, tous les travaux étant placés sous la supervision d'un architecte des Bâtiments de France.

La ville met également en œuvre, en association avec d'autres partenaires institutionnels, une série de programmes axés sur les monuments ou des thèmes particuliers, tels que le tourisme culturel, le contrôle de l'affichage commercial et la régulation de l'accès des voitures.

La zone tampon, qui inclut une partie de la plaine de la Brie, complète cette protection en y ajoutant un caractère rural. Le règlement du site patrimonial remarquable qui s'applique sur ce secteur vise à empêcher tout déboisement et interdit les constructions de toute nature, à l'exception de certains équipements d'intérêt public faisant l'objet d'une liste limitative et d'une localisation précise. Toute modification de l'état des lieux est soumis à l'autorisation de l'architecte des bâtiments de France. Le reste de la zone tampon est géré par le document d'urbanisme qui permet, d'une part d'identifier les éléments patrimoniaux à préserver et, d'autre part, de réglementer cette zone en fonction des enjeux identifiés. Le plan de gestion du bien est en cours de rédaction.

Basilique et colline de Vézelay

Brève synthèse

La basilique Saint-Marie-Madeleine est une ancienne abbatale française établie à Vézelay en Bourgogne-Franche-Comté, dans le département de l'Yonne. Situé sur une haute colline, encore nommée « colline éternelle », ce haut lieu de la chrétienté du Moyen Âge s'aperçoit de très loin.

Établie au IXe siècle comme abbaye bénédictine, l'église devint célèbre au milieu du XIe siècle quand la croyance se répandit qu'elle détenait les reliques de Sainte-Marie-Madeleine. Elle devint alors un haut lieu de pèlerinage, d'autant plus fréquenté qu'il était situé sur une des routes menant à Saint-Jacques-de-Compostelle. La ville profita de l'affluence des pèlerins car, au XIIe siècle, sa population s'élevait entre 8 000 et 10 000 habitants, nombre considérable pour l'époque. Vézelay devint alors un centre de grande importance pour l'Occident. En 1146, Saint Bernard y prêcha la deuxième croisade devant le roi Louis VII, la reine Aliénor et une foule de nobles, prélats et gens rassemblés sur la colline. En 1190, Richard Cœur-de-Lion et Philippe-Auguste s'y retrouvèrent au départ de la troisième croisade. En 1217, François d'Assise choisit la colline de Vézelay pour fonder le premier établissement franciscain en sol français.

La basilique Sainte-Marie-Madeleine est également un chef-d'œuvre de l'art roman bourguignon tant par son architecture que par ses chapiteaux et son portail sculptés. La nef centrale (1120-1140), un peu déjetée sous la poussée des voûtes d'arêtes, est rythmée par ses grandes arcades en plein-cintre outrepassé, aux claveaux bicolores, et s'orne d'une série de chapiteaux uniques par le style et la variété des sujets (allégories profanes, scènes bibliques et hagiographiques). Le portail sculpté entre la nef et le narthex fait la renommée universelle de Vézelay. Au tympan, la « Mission des Apôtres » procède d'une inspiration encyclopédique, révélatrice de la science de l'époque. Toute la scène est organisée autour du Christ en gloire bénissant les apôtres et leur assignant la mission de convertir les nations. Cette thématique est tout à fait unique dans l'art roman.

Critère (i) : La Basilique Sainte-Marie-Madeleine de Vézelay est un des chefs-d'œuvre de l'art roman bourguignon. La nef centrale (1120-1140), efficacement rythmée par ses arcs doubleaux bicolores, s'orne d'une série de chapiteaux uniques par le style et la variété des sujets. Son portail sculpté placé entre la nef et le narthex, avec notamment au tympan la « Mission des Apôtres », en fait l'un des monuments majeurs de l'art roman occidental.

Critère (vi) : La colline de Vézelay fut, au XIIe siècle, un lieu d'élection où, montée à une sorte de paroxysme, la spiritualité médiévale chrétienne donna naissance à des manifestations diverses et spécifiques, allant de la prière et de la chanson de geste à la croisade.

Intégrité

Vézelay, la « colline éternelle », possède intactes les qualités paysagères du site où fut fondée, au Haut Moyen Âge, son abbaye. Elle est dominée par l'église abbatale et le bourg, né de son existence et de son activité, s'achève au pied de la pente. Au-delà s'étendent des champs, des prés et des forêts.

Authenticité

La Révolution et ses conséquences ont provoqué la disparition de la majeure partie de l'abbaye, à l'exception de l'église abbatale. Celle-ci, dans un état proche de la ruine, fut le premier chantier de restauration mené par Eugène Viollet-le-Duc, un des pères de la restauration monumentale, qui réussit à sauver l'édifice (1839-1848) en reconstruisant une partie de ses voûtes.

Éléments requis en matière de protection et de gestion

Inscrite sur la première liste des Monuments historiques de la France en 1840, la basilique de Vézelay est l'un des tous premiers édifices médiévaux dont la conservation a été entreprise, de façon volontariste, en raison de ses seuls mérites historiques et artistiques. Depuis, tout un ensemble de mesures de protection, prises en application du code du Patrimoine (monuments historiques, site patrimonial remarquable) ou du code de l'Environnement (site classé) a été progressivement élaboré, qui s'applique à la basilique, au bourg, à la colline et au paysage environnant. Le bien est protégé par une zone tampon de 18 373 ha qui correspond aux sites classés en vertu du Code de l'environnement. Le bien, sa zone tampon et le paysage environnant sont par conséquent protégés face à des pressions possibles de développement.

La basilique et les espaces publics de Vézelay appartiennent à la commune, qui est responsable de leur conservation et de leur aménagement, sous le contrôle scientifique et technique de l'État.

Une opération grand site est en cours afin d'améliorer la gestion des flux de visiteurs et la circulation automobile autour du bien.

L'intégrité paysagère du bien bénéficie d'une attention particulière des services de l'État, afin de concilier la préservation de la valeur universelle exceptionnelle avec les objectifs de la transition énergétique. Le plan de gestion du bien est en cours de rédaction.